

## environnement

## Ce qui attend la Sauldre et ses riverains

Le chantier de restauration des milieux aquatiques dans le bassin versant de la Sauldre est une source de financement public pour les propriétaires riverains.

L'enquête publique est désormais close. Le chantier d'ampleur d'entretien et de restauration des milieux aquatiques des bassins versants de la Sauldre et de la Rère (lire la NR du 29 avril) a suscité une vingtaine de contributions. C'est le syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Sauldre (Smabs) qui porte ce projet, dont le coût prévisionnel est évalué, sur six ans, à un peu plus de 7 millions d'euros TTC, à 93 % financés par fonds public (1). « Cela va nous permettre de concrétiser un certain nombre d'actions nécessaires pour atteindre le bon état écologique de l'eau. De pallier certaines altérations suite à la crue de 2016. Et de rassurer les habitants sur la prise en compte de cette problématique. Depuis 2016, certains peuvent avoir l'impression que rien n'a été fait : c'est faux. Cela a nécessité beaucoup d'études », commente le président du Smabs, Cédric Sabourdy, qui a pris ses fonctions en septembre dernier.

« Zéro reste à charge » Pour lui, les propriétaires riverains, qui ont normalement la charge de l'entretien des cours d'eau au droit de leur propriété, ont tout intérêt à se saisir de l'opportunité que leur offrent ce chantier et ses financements publics massifs : « On voit bien qu'il y a eu de mauvaises interventions sur les cours d'eau. Que les propriétaires sont parfois vieillissants et que l'entretien devient de plus en plus compliqué... ». Et d'assurer : « Il y aura zéro reste à charge pour les propriétaires ». Opportunité aussi pour les propriétaires d'ouvrages sur les cours d'eau, selon Cédric Sabourdy : « Cela permet d'aller chercher des subventions auprès de l'Agence de l'eau et de la Région pour mettre en conformité leurs ouvrages. Ils avaient cinq ans pour le faire, jusqu'en 2022. En s'engageant dans cette démarche, ils pourront bénéficier d'un délai supplémentaire ».



Cédric Sabourdy et Agnès Couffrant, du syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Sauldre.

Les travaux s'étaleront sur six ans. Objectif : l'amélioration de la qualité de l'eau, contre la pollution. « Augmenter la quantité d'eau aura un impact sur sa qualité », indique le président du Smabs. Les trois premières années sont cruciales : si les réalisations menées pendant ce laps de temps sont insuffisantes aux yeux de l'Agence de l'eau, elle peut retirer son financement pour les trois années suivantes. Le Smabs entend conduire rapidement un chantier pilote, dont le lieu reste à définir, pour servir de vitrine. « Sur les trois premières années, ce sont des propriétaires qui ont donné leur accord pour que l'on intervienne, conclut Cédric Sabourdy. On ne fera pas de travaux chez des gens qui ne veulent pas. Mais, dans ce cas, ils devront entretenir eux-mêmes leurs cours d'eau. »

Pierre Calmeilles

(1) À 46 % par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, à 34 % par le Smabs et 13 % par la Région. Le reste se partage entre quelques propriétaires privés sur la Sauldre (6 %) et la Fédération de pêche du Loir-et-Cher.

## repères

► Jusé. En juin, une opération d'arrachage de la jussie, cette plante aquatique envahissante, aura lieu dans la Sauldre, dans le centre-ville de Romorantin. Sur trois ans, l'arrachage se poursuivra dans l'ensemble des communes traversées par la Sauldre dans le Loir-et-Cher.

► Les ouvrages à Romorantin. Une étude poussée sera conduite pour déterminer le devenir des ouvrages sur la Sauldre à Romorantin. Il s'agira de déterminer comment les gérer, de manière à ce qu'il y ait un débit suffisant dans tous les bras de la Sauldre et en finir avec les bancs de sable.

► Pour retrouver la valeur patrimoniale et la qualité écologique du quartier baigné par la Sauldre, l'étude portera également sur la biodiversité et la prévention des inondations. Elle proposera en outre des options d'aménagement urbain pour ce quartier qui pourront inspirer la commune de Romorantin.

► Inondations. Le Smabs prend en outre part à l'élaboration d'un programme d'actions de prévention des inondations.

## ... Propriétaires : pas touche aux étangs !

C'est peu de dire que l'analyse présentée à l'enquête publique concernant le point précis des étangs n'est pas du goût du comité central agricole de la Sologne (CCAS) et de ses 600 adhérents, propriétaires solognots. Selon cette analyse, beaucoup d'étangs sont inutilisés, voire néfastes pour les cours d'eau.

Le président du CCAS, Dominique Norquet, a pris sa plume pour prendre part à l'enquête publique pour affirmer son « opposition au projet d'arasement de nombreux étangs, ainsi classés au pilori ».

Pour le CCAS, « ce projet, s'il venait à être réalisé, porterait une atteinte grave au précieux réservoir de biodiversité que consti-

tuent la plupart de ces étangs ». L'association estime que l'analyse sur les étangs, soumise à enquête publique, est dépourvue de fondement scientifique : « La convergence des études et communications ré-

centes établit de façon suffisamment claire que les étangs correctement entretenus sont un facteur de biodiversité essentiel à l'identité de notre territoire Solognot ». Et d'exiger, au moins, une étude d'impact préalable pour chaque

étang concerné. Pour le CCAS, il s'agit là de dogmatisme écologiste, même s'il n'emploie pas le terme : « Ne retombons pas dans le travers d'une idéologie envahissante qui n'hésite pas à nier des données scientifiques et qui a causé dans le passé des déconvenues et parfois des désastres. Nombreux se souviennent encore des directives sur le recalibrage des rivières ! ». Par ailleurs, l'association rappelle « l'intérêt de ces étangs qui permettent de disposer de nombreuses réserves d'eau pour lutter efficacement contre les incendies de massifs forestiers qui deviennent plus fréquents du fait du réchauffement climatique observé ». Le débat ne fait que commencer...

## à savoir

► « Concertation ». Le président du syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Sauldre (Smabs), Cédric Sabourdy, se veut rassurant quant au devenir des étangs. « Une étude » sur les étangs et leur impact « au niveau de la quantité et de la qualité de l'eau » est « prévue. Mais elle se fera en concertation avec

l'ensemble des propriétaires et les riverains. À ce jour, rien n'est arrêté. La mission du Smabs, c'est d'accompagner les propriétaires. On n'est pas des ayatollahs de la continuité écologique ». Il indique que certains propriétaires sont d'ores et déjà d'accord « pour éliminer leur étang car ils ne peuvent plus l'entretenir ».

## billet

## Excès de confiance

L'image était saisissante, hier matin, à la Fabrique Normant. D'un côté, le centre de vaccination tournant à plein régime, enchaînant les patients. Et de l'autre, à quelques pas, l'équipe chargée d'une opération de dépistage massif, qui n'avait rien de massif puisqu'ils n'ont vu pratiquement personne de la matinée (lire page 8). Or, il ne faudrait pas pécher par excès de confiance, confiaient les professionnels sur place : « Actuellement, le message tourne davantage sur la vaccination. Il ne faut pas oublier le dépistage ! Car, même vacciné, on peut être contaminé et contaminer les autres », confiait à la NR l'infirmier chargé des tests antigéniques. Être vacciné, c'est bien. Mais ça ne suffit pas...

Reine-Claude

## en bref

LOISIRS  
Sortie photo avec SNE

Sologne nature environnement (SNE) organise une sortie photo, samedi 15 mai, à 14 h, dans le parc de Beauvais. Amateurs ou professionnels pourront partager leurs connaissances et expériences et immortaliser les images printanières offertes par la nature. Prévoir un appareil photo. Renseignements et réservations : alexandre.roubalay@sologne-nature.org

Sologne nature environnement, château de Beauvais 23, route de Selles-sur-Cher. Tél. 02.54.76.27.18. Mail : info@sologne-nature.org

NATURE  
Sorties ornithologiques à Courmemin

La Ligue de protection des oiseaux, sous la conduite d'Alain Callet, ornithologue, propose des visites découvertes des oiseaux des haies et autres friches, dont la Pie-grièche écorcheur.

Rendez-vous samedi 15 et dimanche 16 mai, à 9 h, place de l'église à Courmemin. Inscription par téléphone ou par sms auprès d'Alain Callet au 06.14.19.17.33.

## état civil

## Naissances

Iren Langrade, Villefranche-sur-Cher ; Emily Bray, Thésée ; Jules Douard Dardéau, Romorantin-Lanthenay.